

27 g



EVA86 / EVA86AB
(EN170: 2C-1.2)



Fabrication

sous



>> Utilisation (*)

Comme protection contre les risques mécaniques (projections de solides, d'éclats, de particules, chocs...), contre les UV. Meulage, industrie, sport, laboratoires, assemblage automobile, etc.

>> Caractéristiques techniques

- ✓ **Type:** Lunettes à branches réglables.
- ✓ **Traitement:** Protection anti-UV.
Traitement anti-rayures.
Traitement anti-buée (sauf EVA86).
- ✓ **Épaisseur oculaire:** 2.00 mm.
- ✓ **Branches:** Polyamide.
- ✓ **Vis:** Nickel.
- ✓ **Coloris oculaires:** Incolore....**EVA86, EVA86AB**
- ✓ **Poids:** 27 grammes.
- ✓ **Conditionnement:** - carton de 100 unités.
- boîte de 10 unités.



En savoir plus sur www.singer.fr

>> Principaux atouts

- ✓ Branches **réglables**.
- ✓ Écran d'une pièce, forme incurvée, vision panoramique.
- ✓ Forme ergonomique permettant un excellent maintien de l'équipement sur le visage et un large champ de vision.
- ✓ Design moderne !
- ✓ Protection anti-UV.
- ✓ Traitement anti-rayures et anti-buée (sauf EVA86).



>> Conformité

Cet équipement de protection oculaire a été testé suivant les normes européennes suivantes:

EN 166 : 2001. Protection individuelle de l'oeil - Spécifications.

EN 170 :2002. Protection individuelle de l'oeil - Filtres pour l'ultraviolet -

Exigences relatives au facteur de transmission et utilisation recommandée.

Il est conforme au **Règlement (UE) 2016/425** relatif aux Equipements de Protection Individuelle (EPI). **Catégorie II.**

Attestation d'examen UE de type (**module B**) délivrée par **BSI (Pays-Bas)**. Organisme notifié n°2797.

Téléchargez la déclaration UE de conformité sur <http://docs.singer.fr>



Protection-mécanique (EN 166)	Symbole FT	protection contre les particules lancées à grande vitesse à des températures extrêmes (point 7.3.4. de l'EN166 : 2001).
Qualité optique (EN 166)	Symbole 1	Classe 1 (travaux continus).
Numéro d'échelon (EN 170)	Symbole 2-1.2 ou 2C-1.2 2-1.7 ou 2C-1.7	Perception des couleurs : peut être altérée (sauf marquée «2C»). Applications spécifiques : à utiliser avec des sources qui émettent un rayonnement ultraviolet prédominant aux longueurs d'ondes < 313 nm et lorsque l'éblouissement n'est pas un facteur important. Cela s'applique aux rayonnements U.V.C et à la plupart des U.V.B ^b). Source spécifique : Lampes à vapeur de mercure à basse pression, telles que celles utilisées pour stimuler la fluorescence ou les « lumières noires », les lampes actiniques et germicides. b) U.V.B:280 nm à 315 nm et U.V.C: 100 nm à 280 nm.

Votre partenaire **SINGER® SAFETY**

SINGER® 
safety